



www.sudraillyon.org



26 janvier 2020



Une grève d'ores et déjà utile... ... et qui offre des perspectives !

De part sa durée, de part le soutien massif de la population à ce mouvement, et au vu du rejet envers l'exécutif et sa contre-réforme... Ce mouvement est décidément HIS-TO-RIQUE ! Plus d'un mois et 1/2 que ce mouvement est lancé... et le gouvernement reste empêtré dans une impasse ; la contestation est toujours là !

Un mouvement interpro massif indispensable pour imposer le retrait !

Dès septembre, l'intersyndicale de la RATP a appelé à la grève reconductible à partir du 5 décembre. Dès début octobre, SUD-Rail a appelé à la grève reconductible à la SNCF !

L'objectif était de faire monter la pression très en amont pour construire une mobilisation massive et interprofessionnelle, condition indispensable pour faire reculer le gouvernement et obtenir le retrait de cette contre-réforme !

L'ensemble des OS ont ensuite appelé à la mobilisation à la SNCF et de multiples appels à la grève ont été lancés dans de nombreux secteurs professionnels.

Si le 5 décembre, la grève a été présente dans de nombreuses entreprises, elle a été reconduite les jours suivants principalement à la RATP, à la SNCF, dans l'Education, à EDF et dans la culture.

Des manifestations très importantes ont eu lieu les 5, 10 et 17 décembre partout dans le pays et des pics de mobilisation ont été enregistrés ces jours-là.

Après le 17, les agents de la RATP et les cheminots se sont retrouvés bien seuls même si des agents EDF et des agents de la chimie étaient encore en grève à certains endroits.

L'appel national dès le 17/12 à la mobilisation interprofessionnelle le 9 janvier n'a pas aidé à maintenir la grève dans différents secteurs, bien au contraire.

On nous annonçait alors que début janvier cela allait repartir très fort dans de nombreux secteurs et que la grève allait être massive dans le pays.

Si les appels à la grève ont bien eu lieu, force est de constater que l'embrasement annoncé n'a pas eu lieu. L'appel de 6 syndicats de l'aérien n'a pas été suivi d'effets, et plusieurs secteurs professionnels ont négocié pour leur corporation avec le gouvernement. Seuls les avocats, les raffineurs et certains pans de la culture ont rejoint (*de manière massive*) la grève reconductible des cheminots et des agents de la RATP début janvier !

Faute de grève générale, le mouvement s'est réorienté sur des journées de mobilisations interpro fortes ainsi que sur des actions médiatiques !



Tous les sondages confirment le rejet de cette contre-réforme par la population !

Le gouvernement ne peut pas passer en force sans mettre en danger la démocratie dans ce pays !

LES MESURES CONCÉDÉES AUX CHEMINOTS AU VERSO :

Des mesures concédées aux cheminots !

La grève a contraint le gouvernement à concéder des reculs qu'il n'avait pas prévu.

- Initialement, le gouvernement voulait que tous les salariés (y compris les cheminots) nés à partir de 1963 passent au système universel de retraites par points. Suite aux annonces de grève reconductible, le gouvernement a commencé à reculer une première fois pour ne l'appliquer qu'à partir de la génération 68 pour les cheminots au Statut (73 pour les ADC).
- **Le 11 décembre**, après une semaine de grève, le gouvernement recule cette fois pour les salariés du régime général l'âge à partir duquel ils basculeront dans le système universel de retraites par points et fixe la génération 1975 comme date de basculement (les contractuels en font partie). En revanche, pour les cheminots au Statut, le gouvernement repousse l'âge de bascule à la génération 1980 (et 1985 pour les ADC). Ceux nés avant conservant leur régime spécial.
- **Le 18 décembre**, après 2 semaines de grève, la direction SNCF (mandatée par le gouvernement) acte que les cheminots au statut nés après 1980 (et 1985 pour les ADC) verront leur retraite calculée selon les règles suivantes :
 - * Maintien du régime spécial jusqu'en 2025 avec prise en compte des trimestres cotisés depuis l'embauche et calcul sur les 6 derniers mois de la carrière.
 - * Intégration du système par points à partir de 2025 avec ajout des EVS (sauf allocations de déplacement) dans le calcul.
- **L'ouverture des droits reste fixée à 57 ans (52 pour les ADC)** comme les réformes précédentes (Sarkozy, Hollande) l'ont fixé. Cela dit, l'âge pivot (mis en place en 2010 par la réforme Sarkozy de 2008) fixé progressivement 5 ans après l'âge d'ouverture des droits impose aux cheminots de travailler bien au-delà de l'âge d'ouverture des droits pour éviter une décote de 1,125 % par trimestre manquant.

Ces mesures concédées aux cheminots ne l'auraient pas été sans cette grève reconductible !

Cela ne répond pas à la revendication du « Retrait » mais c'est bien à mettre au crédit des grévistes quand même et le gouvernement n'a pas lâché cela de gaieté de cœur !



Age d'Equilibre : de mensonges en mensonges ! Le gouvernement et la CFDT ont donc expliqué que l'âge d'équilibre, prévu d'être fixé à 64 ans pour les salariés basculant au Système Universel de Retraites par points et à 59 ans pour les cheminots (54 pour les ADC), était retiré du projet de Loi. Or, c'est une véritable escroquerie intellectuelle de prétendre cela. **En effet, il suffit d'ouvrir le projet de Loi et le courrier adressé par le 1er ministre après ses échanges avec la CFDT pour s'en rendre compte. Un âge d'Equilibre entraînant du malus à partir de 2027 sera bien présent quoi qu'il arrive dans la Loi !** La conférence réclamée par la CFDT n'a pour unique objectif que de proposer un financement pour la période 2022-2027 et pour que l'âge d'équilibre ne soit donc pas imposé sur cette seule période transitoire ! (Et même sur cette période là, il faudra l'accord du Medef). La CFDT comme le gouvernement ont oublié de préciser cela lors de leurs prises de parole. **SUD-Solidaires ne participera pas à cette conférence ! Nous n'allons pas aller aider le gouvernement à mettre en place sa contre-réforme que l'on combat et que la grande majorité de la population rejette !**